

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2025/40

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	11
Pouvoirs	5
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Josette VAYSSE

Procurations : Vincent NICOULEAU à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Annette CLUZEL ; Aude JALADE à Jacky LACAN ; Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS.

Absents excusés : Angélique MASSOL ; Martine ALBUCHER.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Geneviève ABRANTES.

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05 novembre 2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du Directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus ;

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de la commune de REQUISTA à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré : à l'unanimité

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération.
- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Geneviève ABRANTES



Le Maire,

Michel CAUSSE


